

Monsieur Le Président
du CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE
2 Rue Charles de Gaulle
42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Direction Aménagement - Pôle Cadre de Vie
13/Dp/COURRIER/CONSEIL GENERAL

Firminy, le 27 juin 2013

Affaire suivie par :
Jean-Jacques DESCHAMPS ☎ 04-77-40-50-76
Fax 04-77-40-50-71
jjdeschamps@ville-firminy.fr

OBJET : PLAN DE PREVENTION BRUIT DE L'ENVIRONNEMENT / RD 500

Monsieur le Président,

La Cour d'Appel de Lyon a annulé la DUP concernant la déviation du boulevard Fayol.

Des riverains m'ont sollicité pour que le Département accorde une aide concernant la réduction des bruits liés au trafic routier sur la RD 500.

Mes services se sont rapprochés des vôtres pour connaître les domaines d'intervention dans le cadre du Plan de Prévention Bruit de l'Environnement (PPBE).

Compte-tenu du retard important de ce dossier, je vous demande d'accorder une dérogation aux riverains de la RD 500, concernés par la déviation, pour qu'ils puissent bénéficier, préalablement à l'adoption du « Plan de Prévention Bruit de l'Environnement - 2^{ème} échéance », des aides prévues.

Je vous ai évoqué, à plusieurs reprises, l'exaspération des riverains d'autant plus qu'Hubert Pouquet avait annoncé en 2001, en tant que vice-président du Conseil Général de la Loire, la mise en service de la déviation à partir de 2005.

Vous connaissez les spécificités de la RD 500, le trafic qui y circule et la nécessité de prendre des mesures.

Je vous ai demandé de relancer très rapidement la procédure de DUP. Vous l'avez accepté, je vous en remercie.

En attendant nous allons poser des feux tricolores pédagogiques qui resteront au rouge quand la vitesse ne sera plus respectée.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cardialement.

Le Maire

Marc PETIT
Conseiller Général

